

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2571

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parking de la halte de Tassin-Bourg - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Olivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2571**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du parking de la halte de Tassin-Bourg - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte : le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme "grand projet" pour le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL). Son objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise et pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte, les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'ouest lyonnais, s'appuyant sur le projet de modernisation des 3 axes du réseau ferroviaire Lyon Saint-Paul / Sain Bel, Lyon Saint Paul / Brignais et Lyon Saint-Paul / Lozanne intégrant le tronç commun Lyon Saint-Paul / Tassin.

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 janvier 2007.

Ce projet a fait l'objet d'un 1er protocole, signé le 8 octobre 2007 entre l'État, la Région Rhône-Alpes, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre à la fois de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire par une offre de parkings de rabattement pour les voitures particulières et des aménagements facilitant l'intermodalité entre les services de transports en commun, bus du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et cars du Département, les piétons et les vélos.

De façon générale, elles doivent offrir un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information, etc.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements a fait l'objet d'un 2° protocole en date du 11 février 2008 entre l'ensemble des partenaires du 1er protocole élargi au SYTRAL. Il a été approuvé par la délibération du Conseil de communauté n° 2008-4751 du 11 février 2008.

La gare de Tassin-Bourg

Située au cœur du réseau de l'ouest lyonnais, sur le tronç commun en direction de Lyon Saint-Paul via le pôle d'échanges de Gorge de Loup, la gare de Tassin-Bourg bénéficie d'un bon niveau de service. En 2007, elle enregistrait plus de 1 000 montées/descentes (M/D) par jour ouvrable de base (JOB). Fin 2012, à la mise en service du tram-train sur la branche de Sain Bel, sa fréquentation est estimée à environ 2 000 M/D par JOB.

Le comité de pilotage du 11 décembre 2008 a acté le principe de transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des abords immédiats de la gare à la SNCF, l'ensemble de l'emprise étant la propriété de la

SNCF. En effet, en raison de sa situation de cœur de réseau sur le tronc commun, la SNCF et RFF ont décidé d'implanter sur le site de la gare une commande centralisée informatique (CCI) dédiée à l'exploitation du réseau de l'ouest lyonnais. Cette installation nécessite la construction d'un bâtiment sur une emprise au sol de 150 mètres carrés environ, en cours de travaux. Par ailleurs, les besoins de stationnement de l'ensemble des 25 agents qui seront affectés à l'horizon 2012 sur le site de la gare de Tassin sont estimés à une dizaine de places.

L'offre de stationnement pour les voitures particulières, aujourd'hui de l'ordre de 60 places, sera donc réduite à 30 places environ, la priorité de rabattement étant donnée aux modes doux, piétons et vélos.

Le programme définitif retenu à l'issue des études d'avant-projet (AVP) consiste en :

- l'aménagement d'une unique rampe d'accès à la gare équipée d'un trottoir, d'une largeur minimale de 3 mètres permettant la circulation des piétons et des cyclistes dans des conditions optimales de confort et de sécurité,
- le traitement du parvis du bâtiment voyageurs de plain-pied et des liaisons vers la rampe et l'espace vélos en béton désactivé,
- l'aménagement d'une dépose minute devant la porte principale d'accès au bâtiment voyageurs,
- l'aménagement d'un large accès au quai au droit du mur pignon du bâtiment voyageurs en béton désactivé et la mise en valeur de l'arbre existant, installation d'une marquise de 8 par 1,5 mètres sur le mur pignon, la dépose et repose des équipements de vente, de validation et d'information en place,
- l'organisation du stationnement pour les voitures particulières, d'une trentaine de places dont 3 affectées aux personnes à mobilité réduite,
- la création d'une boucle de retournement des voitures devant la consigne,
- l'implantation d'une consigne collective vélos de 48 places avec le traitement en béton désactivé de l'aire de dégagement des vélos.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est estimé à 12 mois à compter de la signature de la convention, hors délais de validation, pour une mise en service prévue avant fin 2012.

Le programme des travaux résultant des études d'AVP est d'un montant de 398 000 € HT.

Les partenaires s'engagent à financer les dépenses réelles des phases études de projet et travaux de l'opération, objet de la convention de financement, selon les clés de répartition entre la Région, la SNCF et la Communauté urbaine de Lyon et dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci après :

Nature	Coût d'objectif provisoire Conditions économiques 01/11 (en € HT)	Région Rhône-Alpes		Communauté urbaine de Lyon		SNCF	
		Taux	Subvention (en € HT)	Taux	Subvention	Taux	Subvention (en € HT)
Études projet et travaux d'aménagement dépose minute, parvis et rampe d'accès à la gare, implantation d'une consigne vélos de 48 places	398 000	50 %	199 000	25 %	99 500	25 %	99 500

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 99 500 € à la réalisation des études et travaux d'avant-projet sous maîtrise d'ouvrage SNCF estimés à un montant total de 398 000 € pour les abords de la gare de Tassin-Bourg dans le cadre du projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la SNCF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La somme à payer sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 204 180 - fonction 815 - opération n° 1504.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.